

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **14 avril 2015 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Alexandre Zalac, maire suppléant.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

Était absent le maire: M Jean Lalonde (absence motivée)

Était absente la conseillère: Mme Lise Charest (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire suppléant s'adresse à l'assemblée en leur souhaitant la bienvenue.

**ADMINISTRATION**

**43-04-15**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**44-04-15**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2015**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**45-04-15**

**Avis de motion – Correction du montant inscrit aux prévisions budgétaires 2015**

Avis de motion est donné par M. Mario Cardinal, qu'une erreur s'est glissée à la rubrique «*Affectation de surplus*» pour l'année 2014 : il est inscrit 18 928 au lieu de 24 950 et pour l'année 2015 : il est inscrit un montant de 24 950 au lieu de 10 660.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**46-04-15**

**Dépôt procès-verbal de correction -Quote-part Transport Soleil 2015**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit : remplacer la résolution 156-12-14 de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 modifiée par la résolution 45-04-15 pour effectuer l'ajout du montant de **4 453.97 \$**. Concernant la quote-part à payer pour cet organisme pour l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Correspondance**

Lecture est faite, par la directrice générale, de la lettre reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques mentionnant la performance de notre Municipalité en matière de gestion résiduelle, résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) générée sur notre territoire. Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, nous avons reçu une somme de 8 714,29 \$.

**47-04-15**

#### **Re : Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Le Souper des Seigneurs)**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de faire l'acquisition de deux (2) billets à raison de 85 \$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**48-04-15**

#### **Re : Salon des vins – La Fondation CSSS de Vaudreuil-Soulanges**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu de faire l'acquisition de deux (2) billets à raison de 25 \$ chacun. Cette activité est organisée dans le but de subvenir aux besoins éventuels du futur hôpital.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**49-04-15**

#### **Re : Appui au Comité 21 Québec dans sa démarche dans le cadre du Pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE le Comité 21 Québec est un organisme à but non lucratif qui a été créé pour soutenir la région dans ses activités de développement économique dans une Perspective de développement durable.

CONSIDÉRANT QUE le Comité 21 Québec a procédé au dépôt de son projet au Pacte rural qui consiste à réaliser l'inventaire du potentiel et trouver un usage aux matières et résidus actuels des entreprises locales et minimiser de manière efficace et collective les impacts environnementaux et augmenter positivement les impacts économiques et sociaux.

CONSIDÉRANT QUE le Comité 21 Québec répond à un besoin du milieu soit celui de créer une plus grande synergie locale, régionale et provinciale entre les municipalités, les entreprises, les institutions et les associations pour partager les bonnes pratiques, les outils et pour développer des approches innovantes au bénéfice de tous, dans un contexte de neutralité et d'objectivité.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil jugent à propos d'appuyer le projet de réalisation d'inventaire des matières et des résidus (intrants/extrants ; offres/demandes).

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur appuie le Comité 21 dans sa démarche concernant le projet pour un développement durable économique durable intégré dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **FINANCES**

#### **Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**50-04-15**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 73 581,93 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500080 à C1500107	<b>47 110,22 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1500029 à L1500047	<b>14 895,08 \$</b>
Chèques de salaires nos D1500042 à D1500063	<b>11 576,63 \$</b>

**GRAND TOTAL**

**73 581,93 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**51-04-15**

**Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église**

Monsieur le conseiller René-Philippe Hébert demande le vote :

Monsieur le conseiller Mario Cardinal vote : Pour  
Monsieur le conseiller René-Philippe Hébert vote : Contre  
Madame la conseillère Julie Lemieux vote : Pour  
Monsieur le conseiller Paul Cozens vote : Pour

CONSIDÉRANT la réception de l'analyse de soumissions par la firme mandater Massicotte Dignard, architectes pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions pour les travaux d'aménagement du centre socioculturel dans l'ancienne église et que le plus bas soumissionnaire est la firme Construction Encore Itée;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'octroyer le contrat à Construction Encore Itée pour un montant de 913 222,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

**52-04-15**

**Mandat à la firme Power Québec – Éclairage public DEL**

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de procéder à la transformation de notre réseau d'éclairage des rues avec la technologie DEL, la firme Power Québec a présenté un projet comprenant le remplacement de 25 luminaires Cobra LED55 au coût de 6 500 \$ taxes en sus et installation non incluse.

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la proposition de la firme Power Québec soit acceptée et qui, afin de procéder à la transformation de notre réseau d'éclairage des rues avec la technologie DEL, présente un projet comprenant 25 luminaires Cobra au coût de 6 500 \$ taxes en sus et installation non incluse. Une subvention d'Hydro-Québec au montant de 1 500 \$ devrait être applicable sur ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**53-04-15**

**Autorisation de virements de crédit**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **580.63 \$** soit transféré du poste budgétaire «TRAVAUX DE VOIRIE» au poste budgétaire «TRAVAUX DÉGLAÇAGE, RÉPARATIONS»

Un montant de **1 546 \$** soit transféré du poste budgétaire «PRESBYTÈRE-ÉLECTRICITÉ» au poste budgétaire «COLLECTE DES FEUILLES»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DU TERRITOIRE**

**54-04-15**

### **Avis de motion – Règlement sur l'agrile du frêne**

Monsieur le conseiller M. Paul Cozens donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement visant à encadrer les pratiques telles que l'élagage, l'abattage, la plantation et la gestion des résidus de frêne sur le domaine privé et public concernant cet insecte ravageur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Points d'information**

1. M. René-Philippe Hébert remercie les organisateurs, bénévoles et commanditaires pour l'événement de Pâques.

### **Période de questions**

Monsieur le Maire suppléant laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

Les personnes dans l'assistance posent des questions concernant la collecte de feuilles, le contrat octroyé à la firme Construction Encore Itée, permission de construire des maisons intergénérationnelles et notre règlement de zonage n° 155.

Monsieur le Maire suppléant annonce une clarification du règlement de zonage n° 155 lors de l'assemblée du 12 mai 2015.

**55-04-15**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de lever la séance à 20 h 42.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 42.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisle Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière